

HISTOIRE  
DE LA FON-  
DATION DE L'E-  
glise & Abbaie du Mont S. Michel,  
pres celui de Tombe:& des miracles,  
reliques,& indulgences donnez en i-  
celle. Tout recueilli des Archiues  
du dit lieu.

*Par* F. FRANCOIS FEV-  
ARDENT, *Docteur en s. Theologie,*  
& *Religieus aux Cordeliers leZ Bayeus.*



A CONSTANCES,  
Par JEAN LE CARTEL,  
Imprimeur & Libraire.

1604.

*Avec privilege du Roy.*





*HISTOIRE DE  
la fondation de l'Eglise, &  
monastere du mōt S. Michel,  
pres le Mont de Tombelaine.*



**A**Nciennement  
ce Rocher es-  
toit vne mon-  
tagne , toute  
enuironnee de bois & fo-  
rests, viron six lieuës en lōg  
& de quatre en large, d'vn  
costé ioignant à terre fer-  
me, & d'autre à la Mer O-  
ceane: & i demeuroiēt cer-  
tains bons & deuots Her-  
mites seruant à Dieu en

toute foi & pieté. Leur nourriture & viure leur estoit enuoïé par le Curé d'une paroisse nommée à presēt Beauvoir, lors qu'ē leur necessité, Dieu faisoit apparostre vn signe visible & manifeste sus le logis de ces boñes gens. Le porteur estoit vn asne accoustumé à faire ce seruice: le quel vne fois rencontré, fut deuoré par vn loup, le quel par mesme puissance & prouidence diuine fut cōtraint faire le mesme office, que iadis les corbeaux

repeurent Elie au defert, les ours reuengerēt Elifée pres de Bethel, & deux liōs aiderēt au grād s. Antoine à faire la fosse et sepulture de S. Pol premier Hermite: toutes créatures obeiffātes aĩfi au vouloir du Createur, q les à faites pour le seruice de l'hōme. Viron l'an sept cens 8. ou 9. apres l'incarnatiō du fauteur de ce mōde, il pleust à Dieu, q̃ le prĩce de ses Anges, & gendarmerie celeste, ancien protecteur de la Synagogue Hebraique, comme à

present de l'Eglise Catholique, vainqueur du dragõ & vieil serpent, & conducteur des sainctes ames, S. Michel, fust honoré en ce lieu, & partie d'Occidēt, comme au mont de Gargã vers l'Oriēt. Pour quoi non ? veu que les Patriarches & Prophetes Abrahã, Lot, Iacob, Iosué, Daud, Daniel, Zacharie, l'vn & l'autre Tobie, ont saintement honoré les Anges, se prosternans deuant eux. Au sus dit an donc (ainfi que testifient *Beda, Sige-*

*bertus, wernerus, & Gaquinus*  
graues & fideles auteurs) le dit Archange S. Michel s'apparut à S. Autbert lors Euesque d'Auranches, lui dist, qu'il estoit, et manifesta que DIEU vouloit que vne Eglise fust bastie au dict mont, consacree en son non, & memoire du dit Archange. Le S. Euesque ne croiant deleger à tout esprit, differa sagement cest affaire : par quoi l'Ange secondement lui apparut, & lui dist comme deuant. Ce venerable

& discret pasteur voulāt es  
prouver si telle vision &  
reuelation estoit de Dieu,  
ou non: differe encor ius-  
ques à la troiefme appa-  
rition, en la quelle l'Ange  
le reprenant de tardiueté  
à croire & obeir, le toucha  
comme du doigt en la tes-  
te, & fist vn pertuis au test  
d'icelle, qui encor au jour-  
d'hui i apparoiſt, en perpe-  
tuel & aſeuré tefmoigna-  
ge de vérité. Ce que n'est  
moins facile à faire & à  
croire, que les Anges auoit  
chaffé Adam & Eue du Pa-



radis terrestre, tãcée Agar,  
deliuré Ifaac de l'espee de  
fon pere, Lot de Sodome  
en aueuglant les infideles,  
Daniel & ses compagnons  
des flammes & des lions,  
menacé Moïse de le tailler  
en pieces, deliuré Ierusalē  
de la peste, S. Pierre & S.  
Ieã des prisõs Iudaicques;  
& fait autres infinis mira-  
cles à la gloire de Dieu , &  
fauueur de ses seruiteurs.

Ce saint Euesque reve-  
lant ces visions & cõman-  
demēs Angeliques, et mō-  
strant le signe en sa teste, à

ses Chanoines, & autres venerables gens d'Eglises, s'en alla avec eux, plusieurs du peuple , & multitude d'ouuriers voir la place, couper de la montaigne, & preparer lieu au sommet d'icelle pour edifier vne Eglise, comme il lui auoit esté ordonné : le fus dit Archãge par plusieurs révélatiõs l'enseignant en toutes ses doutes , & lui montrant par signes , en quelle place, grandeur, & maniere il la deuoit bastir. Entre autres fut , que le

coupeau de ce mōt estoit occupé par deux grans rochers, des quels l'vn principalement ne pouuoit estre remué , ne applani par aucune force humaine : S. Michel cōmanda à l'Euefque, d'enuoier querir vn petit enfant, tenu encor au berceau, fils d'vn nommé Baïn, demeurant pres de la, appuier le pied du dit enfant contre le rocher. Ce qu'estāt fait, le vestige du pied s'engrauant premier dās le Roc, ou encor apparoißt, le fist trebucher

du haut en bas.

Le Fils de Dieu à-il pas promis , que ceux qui croiront en lui feront tels miracles qu'il faisoit : voire encore de plus grans ? Et que fils disent à vne montaigne : oste toi d'ici, & faute en la mer ; il aduiendra ainsi ? Cela à-il pas esté pratiqué par saint Gregoire de Neocæsaree ?

Le second miracle ou signe fut, en ce que saint Autbert voyant qu'il n'i auait point d'eau douce,

necessaire à ceus qui habiteroient en ce lieu, en tel affaire inuocant l'aide de l'Archange, il lui monstra vne place, en la quelle le saint home frappant de son baston, Dieu en fist fortir vne belle fontaine d'eau viue pour l'vfage des humains, mesmement lui donnant vertu medicale contre plusieurs maladies.

Se moquent de ceci les athees , incredules , ennemis des miracles, & renieurs de l'infinie puissan-

ce de Dieu : au contraire, tous bons Chrestiens & fideles, honorãs Dieu & l'admirãt en ses euures, le croiront auffi facilemens, que d'auoir fait vne femme viuãte de la coste de l'home; tourné eau en sang, sang en eau ; verge en serpent, & serpent en verge : fait reiallir viues eaues d'vne machoire d'afne, & d'vn dur rocher, &c.

Saint Autbert fort triste, qu'il n'auoit aucunes marques & enseignes visibles de ce S. Archange , pour

laisser en memorial en ce lieu, le mesme S. Michel lui apparut, & commãda enuoier messagers fideles au mont de Gargã, demãder aux Chanoines de l'Eglise la bastie en sa memoire, partie du poifle ou drap vermeil, que le dit Ange i auoit apporté , & partie du marbre sus le quel il s'estoit assis. Ce que l'Euefque fist diligemmēt, & les messagers recitãs ce qu'estoit advenu, les Chanoines de Gargan les creurent, & volontairement leurs bail-

lerent les dits ioyaux. Les apportans reveremment par l'attouchemēt d'iceux en leur retour furent en diuers lieux gueris & illuminez douze aueugles. Arriuez pres du lieu, vne ancienne, & aueugle femme, issant de son logis, par deuotion les voulāt suiure soudain receut la veuë: en memoire du quel miracle, le village fut nōmé Beauuoir, qui au paravāt estoit appellé Austeriat. Tels miracles ont ils pas esté aussi faciles à faire de Dieu par



fon S. Archange, que par la verge ou houlette de Moyse faire tant de merueilles en Egypte , en la mer,& aux deferts d'Arabie ? Par l'arche du vieil Testament, en Iericho, au Iordain, entre les Palestins & Bethfamites? Par le mātteau d'Elie fus le fleuue:& par les os d'Elisee refusciter vn mort? Par la piscine aux ouailles, guerir toute maladie? Par le lauoir de Siloë , illuminer vn aueugle des sa naiffãce? Par l'õbre de S. Pierre, guerir to<sup>9</sup>

malades : & par les linges de S. Paul, chasser les esprits malins des corps humains? Par les reliques de S. Estienne & les fleurs qui feulemēt i auoiēt touché, faire tant d'illustres miracles, que recite le biē-heureux S. Augustin?

Faut auffi entendre, que pēdāt le voiage des fufdits meffagers, qui fut par l'espace d'vn an, Dieu par ses merueilles fist que la mer gaigna toute la forest, cōplanit le bois, & reduit en beau fable & greue , ce

qu'estoit à l'entour de ce Rocher, & mont appelé Tõbelaine , comme on le void encor de presēt. Les Messagers qui auoiēt laissē le dit lieu en forest, arriuez le faizième iour d'Octobre, & le voians en greue cuidoiēt estre entrez en nouveau monde : Mais en fin affeurez des merueilles de Dieu faits en ce lieu, rēdirent les ioïaux entre les mains de saint Autbert, le quel avec son Clergé , & gens de to<sup>9</sup> estats, s'assemblerent pour dedier ceste

Eglise. Mais trouuans par marques fenfibles, que l'Ange l'auoit dediee, ceferent : & auec grande ioye & folennité y poferēt & laifferent les fufdits ioïaux apportez du mont de Gargã:& au lieu des Hermites, l'Euefque i mift 12. Chanoines , pour y faire fervice à Dieu, en memoire de S. Michel, & leur afigna rêtes & reuenus, des quels ils peuffent hōneftement viure. Et en memoire de la fufdicte Dedicaffe Angelique, miracles faits

à l'entour, au venir, & reception des ioïaux apportez du Leuant en ce lieu Occidental, & mont faint Michel, ordonna ledit Euefque, que Fefte & folēnité i feroit faite tous les ās le faizième d'Octobre: & donna plufieurs pardōs & indulgences à perpetuité, à ceus qui deuotement le vifiteroient en adorant Dieu, honorant et priant S. Michel, & tous les bienheureux Anges de Paradis aux quels il à dōné cōmandemēt de nous garder en

toutes nos voies, & s'emploier aux affaires de nostre salut. Au quel, cōme l'Euangil testifie, ils sont tant affectiōnez, qu'ils fōt tres-grāde feste & ioie au ciels pour vn pecheur conuerti à penitēce, & de terre cōduifēt nos ames sorties des corps en lieu de ioie & de consolation: par quoi ceux qui depriseront l'aide & secours de ces bōs Esprits feront à iamais bannis & tourmētez avec les malins.

En l'an 9. cēs 66. Richard premier Duc de Normā-

die , accompagné de l'Archeuefque de Rouën, & de l'Euefque d'Aurâches, par permiffion du Pape Iean, & de Lothaire Roi de France , donna congé aux Chanoines, & mist en leur lieu des Religieux obferuateurs de la regle & institution de S. Benoift : aux quels il confirma tout ce que les dits Chanoines poffedoient: voire & l'augmēta de plufieurs autres rentes, & priuileges , qu'il fist approuuer & confirmer par les Papes & Rois fus

nommez.

En l'an mil 24. Richard fecond Duc de Normandie, & Hildebert Abbé de ce monaſtere, cōmencerent à faire baſtir l'Egliſe de ce lieu , en la maniere qu'elle eſt à preſent.

En l'an mil 48. Raoul Abbé gouvernant ce lieu, furent faits les quatre piliers , & arc, de la grande tour de l'Egliſe.

Durant l'Abbé Ranulphus, qui cōmença à gouverner en lan mil 60. fut cōmencee la nef de l'Egli-



se, le pourmener, & sepulture des Moines, la closture ancienne de ceste Abbaie & autres edifices , qui depuis ont esté changez en autre maniere , comme il apparoist de present.

En l'an mil cent quatre vingts & onze, Iordain Abbé cōmença à gouverner le monastere, & fut fait en son viuant le Dortoir, la closture du refectoir, le cloistre , & le celier.

Sous trois Abbez apres lui, qui presiderent en ce lieu l'espace de 24 ans, plu

sieurs autres edifices furent adioustez. Et Richard Toutain Abbé leur successeur, cōmença le Chapitre fist faire de belles chaires, & les murs d'envirō l'Eglise.

En l'an mil trois cents quatre vingts & six, Pierre Abbé fist faire la porte de ceste Abbaie, & tout le costé de deuant la ville, excepté le lieu nōmé faïte Catherine, qui auoit esté fait sous son predecesseur.

*De l'Escu, et) Espee, dits  
de S. Michel, gardez &*

*monstrez en ce lieu.*

**E**N ceste Eglise du mōt S. Michel, dit, du peril de la mer,&, mont de Tōbe, sōt gardez vn Escu, & vne Espee, nō ppres aux cōbats humains, car ils sōt petits, & de matiere d'airain : l'Escu en forme d'oualle, garni de petites croixes quatre parties, l'Espee aiant forme de petite Dague, ou Poignard : & sont monstrez aux deuots Pelerins qui visitēt ce lieu, en memoire d'aucuns merueilles faits par S. Michel,

en la defence & consolatiõ  
des humains. C'est, qu'in-  
continent apres la Dedi-  
casse de cest Eglise, homes  
honorables ven<sup>9</sup> d'un pais  
oultre Angleterre, (on pẽ-  
se d'Irlãde, dite, Hibernie)  
aborderent en ce lieu, & i  
apporterent ces armes &  
enseignes. Dirent & affer-  
merẽt publiquemẽt, qu'ẽ  
leur pais, fo<sup>9</sup> le regne d'El-  
ga leur Prince , auoit vn  
grãd & horrible serpent,  
heriffé de poil cõme d'es-  
pées, rẽpli de venin mor-  
tifere & vomiffant avec ses

fifflemens tel poison, qu'il brusloit les herbes, embrasoit les arbres , gастоit les bestes , faisoit mourir les humains, par sa puante haleine infectait l'air que nous aspirons, & rendoit le pais desert & inhabitable. Se retiroit souuent pres vne belle & clere fonteine, commencement d'une riuere qu'il empoisonnoit de telle contagion que bestes brutes ou humains n'en pouuoient vser sans euident peril de mort soudaine. Donc pour les miserables &

necessitez ou se trouuoiēt reduits les habitans & voisins de ce fleuue, n'aiās autres moiens pour leur garantir, eurēt recours à l'aide de Dieu:& par le cōseil de leur Euesque, saint & religieux Pasteur, iufnerēt & prierent par trois jours, donnerent grādes aumosnes, requerans l'aide celeste par la misericorde de Dieu, cōtre si funeste dragon. Lors fut cōmandé à to<sup>9</sup> les homes prendre les armes, & aller d'vn grād courage assaillir la furieuse be-

ste, s'ils pouuoient la chasser ou faire mourir. S'assemblèrent donc en vn grand matin, marcherent en bataille, se cōfians plus au secours Diuin, qu'en toutes leurs armes & forces humaines. Les gens d'Eglise alloiēt deuāt, portās Croix Bānières, Luminaires, Reliques, & faisans affectueuses Oraisons : les Laiques fuiuoïēt avec lāces, piques, iauelots, neātmoins creintifs & espouuantez de la fureur de ce serpent diabolic, trouuans la regiõ ou

il hantoit toute seiche & brulee. Arriuez pres de son repaire, la virent gifãte par terre d'vne grandeur effroiabile, & pensãs qu'elle dormoit, se deffiant d'eux mesmes d'outoient lassail-  
lir: mais se confiãs en Dieu, lui ietterent vne gresle de traits & de flesches , avec cris & hurlemens espou-  
uantables. Le dragon de-  
meurant immobile & fans se remuer, les infulaires s'ẽ  
approchent , & le trouuent tout froit & roide mort, le  
tranchent en mille pieces.



S'estonnans de telle mort,  
auisent entre ses pieds le  
petit Bouclier, & la petite  
Espee qu'ils apportoiēt, ne  
pouuans s'imaginer , qui  
auoit mis à mort tel puif-  
fant aduerfaire, & par ar-  
mes tant imbecilles & im-  
propres à tel effet. Remer-  
cians Dieu de telle victoi-  
re, & lui suppliant reueller  
l'auteur de tel euure,  
pour luy en sçauoir gré.

Sus tous le saint Euesque  
prosterné en terre , qu'il  
baignoit de larmes, & pe-  
netroit le ciel de clameurs

& prieres, eut apparition de S. Michel , qui lui dist. Je suis Michel Archange, toujours assistant deuant Dieu, pour le bien & defence des humains. Sache que i'ai tué cete beste, que pour leur foiblesse & imperfectiõ ils n'eussent peu vaincre. Ces armes (Bouclier & Espee) fõt nostres: non pas qu'eussions besoin d'icelles à tel effet, mais les auons apportees & laissees en la place, affin que les humains par telles armes terriennes & visibles, appre-

hendent & croient la force & puissance spirituelle & inuisible , qui nous est donnee de Dieu , pour les deffendre des ennemis visibles & inuisibles. Donc louez Dieu incessamment qui par nostre ministere inuisible vous à deliurez de vostre ennemi visible. Et toi Euesque, enuoie par messagers expres telles enseignes en la montaigne d'outre mer consacrée en nostre memoire, affin que les habitãts d'icelle se iouissent de vostre consolatiõ.

L'euefque annonçea fidelement au peuple la refpõse de l'Archãge, & le cõmãdement d'enuoier outre mer les deux petites enseignes d'armes , esleut quatre Anciens du territoire leur commãda d'accomplir la charge, & leur enseigna ce qu'ils deuoient faire. La mer passée , & descẽd<sup>9</sup> en terre, s'efforçoiẽt d'aller au mont de Gargan en Italie, ignorãs encor ce que n'agueres estoit aduenu en Normandie. Ils se mirent en chemin, mais ils

trauailloïēt en vain, car au matin ils se retrouuoient au lieu d'ou ils estoïēt partis le iour precedent. S'admirans difoient ensemble, quelle choze est ceci? Pour quoi trauailons nous en vain? Nous auons ia passé plusieurs iours allāt au mōt S. MICHEL en Gargan, & n'exploitons rien. Notre Euesque pour vrai nous à commandé d'aller au mōt saint Michel, fans determiner ce que nous determinons. Nous auons passé par vne montaigne

qu'a present on appelle mōt  
saint MICHEL: possible  
feroit ce celle ou nous de-  
uons rendre les enseignes  
que nous portons. Recō-  
mandons nous au conseil  
& auis de celui qui à déli-  
uré nostre region du ser-  
pent,esperãs qu'il ne nous  
faillira. Apres les prieres,  
s'endormirent, & viron  
de minuiçt s'apparut à eux  
vne grande lumiere , de la  
quelle procedoit ceste pa-  
role. Vostre voiage doit  
estre au mont S. Michel  
appelé mont de Tombe,

lieu nouvellement dedié à  
nostre memoire. Cõbien  
que nostre commune ha-  
bitation soit es ciels, si est-  
ce que souuent nous visi-  
tons en terre les lieux &  
personnes qui nous sont  
commandez par le Crea-  
teur de tous, & speciale-  
ment ceux qui requierent  
nostre aide. Icelui lieu est  
aggreable à Dieu , & fre-  
quenté de nous, car son nõ  
i est , & sera inuocqué &  
glorifié, par seruice qui lui  
est plaissant & aggreable.  
Et incontinent cessa la lu-

miere & la voix du parlant. Les meſſagers ioieux au poſſible de ceſt aduertiffement , reprindrent leur voie au dit mont de Tombe , ou en briefs jours ils arriuerent,offrèrent le fuſdit Eſcu,&petite Eſpee, & par bon ordre reciterent tout ce qui leur eſtoit auenu, cõfirmãt par hauts fermens le tout eſtre veritable. Les enſeignes donc i furent receuës en reuerence,& gardees iuſques à preſent, & font monſtrez aux Pelerins, en memoire



du saint Archange, qui à combatu le vieil serpent & dragon invifible , ainfi que saint I E A N Apoftre d'efcrit fidelement en fon Apocalypfe.

*INDULGENCES*  
*donnees par plusieurs Papes,*  
*fucceffeurs de S. Pierre à tous*  
*ceux qui en estat de grace, vi-*  
*fiteront l'Eglife du mont S.*  
*Michel, dit, au peril de la mer.*

**A**L E X A N D R E qua-  
trième a donné cent  
iours de pardon à ceux  
qui vifiteront l'Eglife de

ce lieu, le iour de la Refur-  
rectiõ de nostre Seigneur.

Iean 22ieme cent jours.

Vrbain cinquième vn an  
& quarante iours.

Item en chacun iour des  
Oçtaues de la dite Refur-  
rection, cent iours, par le  
fusdit Alexandre.

Le dit Pape Iean quarante  
iours.

Item chacun iour d'apres  
les dictes Oçtaues iufques  
à l'Ascension, le dit Pape  
Alexandre cent jours.

Le iour de l'Ascension le  
mesme Alexãdre cēt iours.

Le Pape Iean , cent iours.

Le Pape Urbain, vn an &  
40.iours. Chacun iour des

Octaues de l'Ascension, le  
Pape Alexãdre, cent iours:  
le Pape Iean 40.iours.

Item chacun iour d'entre  
les Octa. de l'Ascension &  
la Pentecoste, le Pape Ale-  
xandre, cent iours. Le iour  
S. Michel en Mai, le Pape  
Urbain vn an & 40.iours.

Le iour de Pentecoste , le  
Pape Alexãdre cent iours.

Le Pape Iean, cent iours.

Le Pape Urbain, vn an &  
40.iours. En chacun iour

des Oçta. de Pētecofte, le Pape Alexãdre cent iours. Le Pape Iean, 40.iours. Le iour du faint Sacrement, le Pape Urbain, vn an & 40. iours. Le iour de la Natiuité de S. I E A N Baptifte, le Pape Urbain, vn an & 40. iours. Le iour de l'Affomption noſtre dame , le Pape Iean cent iours, le Pape Urbain, vn an & quarante iours. Chacun des Oçtaues d'icelle, le Pape Iean, 40. iours. Iour de la Decollatiõ S. I E A N Baptifte, le Pape Urbain vn an & 40.iours.

Iour de la Natiuité nostre  
Dame, le dit Pape cēt iours.  
Chacun iour des Octa. d’i-  
celle, le Pape Iean 40. iours.  
Le iour S. Michel en Septē-  
bre, le pape Innocēt 6.ieme  
vn an & 40. iours: le pape Vr-  
bain, vn an & 40. iours. Le  
iour S. Michel en Octobre  
le Pape Innocent vn an & 40.  
iours. Le Pape Urbain vn  
an & 40. iours. Le iour de  
Tous-Saints, le Pape Vr-  
bain vn an & 40. iours.  
Iour de la Natiuité de no-  
stre Seigneur, le pape Vr-  
bain vn an & 40. iours. Le

Pape Iean, autant. Chacun iour des Octa. d'icelle, le Pape Ieã 40.iours. Le iour de la Circoncifion, le Pape Urbain vn an & 40. iours. Le Pape Iean 40. jours. Le iour de l'Epiphanie, le Pape Urbain vn an & 40.iours. Le iour de la Purification noftre Dame, le Pape Urbain vn an & 40.iours. Le Pape Iean cēt iours: & chacun des Octa. d'icelle 40. iours. Le iour de noftre Dame en Mars, le Pape Urbain vn an & 40. iours: & le Pape Iean cent iours, &

chacun iour des Octa. d'icelle, quarante iours.

La sōme des pardōs defus dits est par chacun an, quarāte & trois ans quatre vingts iours, de remission & d'indulgence des peines temporelles deuës au reliqua des pechez, les quelles peines faudroit endurer en ce monde ou en l'autre.

*Autres Indulgēces donnees au dit lieu, par nostre S. pere Nicolas cinquieme.*

**L**E fait Pere Nicolas cī-  
quieme pour l'hōneur  
de Dieu, & reuerence

de fon Archãge S.Michel,  
à dõné à perpetuité à tous  
Chrestiens vrais confes &  
repētās, vifitās devotemēt  
l'Eglise du mōt S. Michel,  
dit , au peril de la mer, &  
donneront de leurs biens  
à la fabrique d'icelle , aux  
festes qui f'ẽfuiuēt, fçauoir  
est, à la feste de l'Aparitiõ  
de S.Michel, 8. en Mai, de  
la s.Michel 29. en Septẽbre  
de la S. Michel 16. en O-  
ctobre, pour chacune des  
dites Festes 7.ans & sept  
quarãtaines de vrai pardõ.

Le mesme à dõné à l'Ab-



bé, ou Prieur claustral du dit lieu, puissance de commestre prestres reguliers ou seculiers , pour ouir de Confession les visitants du dit lieu aux iours deffusdits & de les absoudre de tous cas, excepté ceux qui sont referuez au Pape.

*Autres Indulgēces octroies par Monseigneur d'Estouteuille, Legat du dit Pape Nicolas par le Roiaume de France.*

**D**E l'autorité de nostre S. Pere Nicolas cinquieme, tres-reuerend Pere en Dieu le Cardinal

d'Estouteuille , Legat au Roiaume de Frãnce, à dōné en perpetuité à tous chrestiens qui visiteront deuotement ladite Eglise , & dōnerōt de leurs biēs pour la réparatiō d'icelle , pour chacune fois vn an & 40. iours de vrai pardon.

*Quelques miracles faits au dit lieu, testifiez par authorité publique.*

**L**e samedi quatrieme  
 En Mai, mil cinq cens  
 soixãte, fut amenee en  
 ce lieu vne ieune fille nō-  
 mee Thomasse Georges,  
 de la parroisse de S. Siluin,

pais de Caux, conduite par Nicolas Barbe , & Pierre Mahieu ses parens, la quelle auoit esté plusieurs fois vexee tāt de nuict que de iour par vn esprit inuifible. Le quel au 24. d'Auril s'apparut à icelle lui difant , ie suis l'esprit de tō pere, qui te commande accōplir vn voiage au mont S. Michel, que iauois promis , & non accōpli: pour assurence de quoi, ie te ferme la main & les doigts, que ne pourras ouurir, que n'aie pas fait le dit voiage. La sage fille alla diligēmēt declarer ce que

deffus & demãder cõfeil à venerable prestre maistre Nicole le Gros Vicaire de la dite paroisse , qui fut d'aduis qu'elle accõplist de uotement ce voiage, & lui donna lettre testimoniale pour assureẽce tant par les chemins, qu'au dit mõt S. Michel. Arriuee au lieu, main estroitement fermee, recita tout ce que deffus: & comme elle faisoit dire Messe, le prestre faisant la derniere eleuatiõ du corps de nostre Seigneur, la main lui fust ouuerte autant facilement, que si elle n'auoit

oncques esté fermee.

Signé, S. Preuost.

**L**E 26. en Septembre, 1586.  
Jean Cotio, de la ville de  
Quintien Bretagne, aiãt  
vn fils nõmé Jaques frappé de  
tellemaladie, que par l'espace  
de trois semaines ne pouuoit  
aucunemẽt parler ne marcher  
fist veud el'amener en celieu  
cequ'estant fait, par lapuiffãce  
de Dieu, & intercession du S.  
Archãge, fut incõtinẽt gueri,  
f'en retourna parlãt & chemi-  
nant ainfi qu'au precedent.

Signé, Payen.

**L**e 10. en Ianuier 1594. fut  
cõduite en celieu Guille-

minefẽmede Ieanle Redde,  
delaparroifsededeCãcalle, Du-  
chédeBretaigne, laquellee-  
ftoit pofsedee du diable, ia-  
uoitvnanentier. Apresauoir  
eftécõfefsee, abfolue, & exor-  
cifeeparmaiftreIacquesPayé  
Promoteurdel'Abbaie, futà  
pur&àplaignuerie&deliuree  
cõmeſiamaisellen'auoitesté  
pofsedee. Signé, Payen.

LE 14. en Iuillet, 1594. Iean  
TolleuaftfilsIacques, dela  
parroifsedes. MalodeCarne-  
uille, DioceſedeCõftãces, fut  
amenéparſamere, ſonfrere,  
&vnſiencouſinenclieu, lié,  
ẽmenoté, & horriblemẽttour

mētéd'vnmalīesprit,l'espace  
defixsemaines.Cōfessé,&ex-  
orcisé par ledit Promoteur,  
futtotalemētdeliuré,laisāt ses  
menottesattacheesdevãtl'i-  
mageS.Michel.Letoutfaites  
p̃fēced'honorables&religi-  
euses p̃fōnes,frereIeãdeGri-  
mouuille,Prieurclaustral;f.Gil-  
les de Verdũ Châtre;f. Oliuier  
Bardoul,PrieurdeS.Brola;f.  
Charlesdes.PaerSou-châtre;  
&RollãtLigerPrieurdeChau-  
zai;to<sup>9</sup>Religieux,pb̃resdeladi-  
teAbbaieetmōtaigne.Outre  
dem<sup>e</sup>. Pierre Roufsel, Pb̃re;  
PIERRE Herpin, Soudiacre:  
& autres. Signé, Payen.

# Extrait du priuilege du Roy.



Ar lettres patētes du Roi dōnées à Paris le 18. de Feurier mil six cēs trois Signez, H E N R Y & plus bas R v z E. Et sceellez du grād sceau en cire iaulne sur simple queuë. Il est permis à Iean le Cartel Imprimeur & Libraire en nostre ville de Constāces, d'imprimer ou faire imprimer vn petit liure intitulé *Histoire de la fondation de l'Eglise & Abbaie du Mont saint Michel, avec vn traité des Anges, & cetera* fait par frere François Feu-ardent Docteur en la faculté de Theologie à Paris, ainsi qu'il est plus amplement cōuenue audit priuilege. Et faisōs defences à tous autres Imprimeurs & Libraires de ce Roiaume d'imprimer ou faire imprimer lefdits liures, contrefaire ou alterer exposer en vente, tant en public qu'en particulier contre la teneur des presentes, pendāt le temps & terme de dix ans cōmenceant à cōter au iour & dabte de l'impression desdits liures sur peine de deux cents escus d'amende, applicable vn tiers à nous vn tiers aux pauvres & l'autre tiers au denōtiateur & de cōfiscatiō desdits liures qui seront trouuez auoir esté faits & mis en vente sans lepres cōsentemēt dudit le Cartel. Et outre voulons & nous plaist qu'en mettāt vn extrait du dit priuilege, au cōmēcemēt ou à la fin desdits liures il soit tenu pour deuēmēt notifié à tous Imprimeurs, Libraires & autres. Car tel est nostre plaisir. Donnē à Paris les iour et an dessus dictz.